



EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N° délib. : 000063

Séance du vendredi 13 octobre 2006

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCID, 46 avenue Villarceau à Besançon
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Étaient présents : Amagney : M. Jean-Pierre FOSTEL Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessus : M. Jacques CANAL, M. Jacques THIEBAUT Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI Avanne Aveney : M. Christian GAGNEPAIN, M. Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 4.3) Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du rapport 4.1), M. Denis BAUD (à partir du rapport 13.1), M. Pascal BONNET (à partir du rapport 4.4), M. Patrick BONTEMPS, M. Patrick BOURQUE, Mme Françoise BRANGET (à partir du rapport 4.3), Mme Martine BULTOT, Mme Annaïck CHAUVET, M. Jean-Claude CHEVAILLER, Mme Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Paulette GUINCHARD, Mme Sylvie JEANNIN, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du rapport 1.2.2 et jusqu'au rapport 9.1), M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER, M. Franck MONNEUR, Mme Jacqueline PANIER, Mme Françoise PRESSE, M. Michel ROIGNOT, M. Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.4), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Danièle TETU, Mme Corinne TISSIER Beure : M. Philippe CHANEY, M. Pierre JACQUET (représenté par M. Auguste KOELLER) Boussières : M. Bertrand ASTRIC (à partir du rapport 1.2.1), M. Michel POULET Busy : M. Philippe SIMONIN (à partir du rapport 4.3) Chaleze : Mme Josseline SEITZ Chalezeule : M. Raymond REYLE (représenté par M. Christian MAGNIN-FEYSOT) Champagny : M. Claude VOIDEY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Alain CUCHE (représenté par Mme Christiane BEUCLER) Dannemarie sur Crête : M. Jean-Pierre PROST Ecole Valentin : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI Grandfontaine : M. Jean JOURDAIN La Chevillotte : M. Jean PIQUARD La Vèze : M. Philippe CHANAU Mamirole : M. Jacques-Henry BAUER, M. Dominique MAILLOT Marchaux : M. Bernard BECOULET Mazerolles le Salin : M. Daniel PARIS Miserey Salines : M. Marcel FELT, M. Denis JOLY Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand le Château : M. Marcel COTTINY Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.2.2), M. Gérard VALLET Nancray : M. Daniel ROLET Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : Mme Raymonde BOURLON, M. Bernard BOURDAIS Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pelousey : M. Jacques TERVEL, Mme Annick CHARPY Pirey : M. Claude BARTHOD-MALAT (à partir du rapport 1.2.1), M. Robert STEPOURJINE Pugy : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche lez Beupré : M. Roland BARDEY, M. Michel SCHNAEBELE Saône : M. Bernard GUYON Serre les Sapins : Mme Nicole BARBEAU, M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Claude BULLY (à partir du rapport 8.2), M. Jacques SIFFERLIN Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du rapport 8.2) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire Arcier : M. Patrick RACINE Vaux les Prés : M. Bernard GAVIGNET

Étaient absents : Arguel : M. André AVIS Auxon-Dessus : M. Michel BITTARD Besançon : Mme Catherine BALLOT, M. Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Mme Claire CASENOVE, Mme Rosine CHAVIN-SIMONOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Nicole DAHAN, Mme Marie-Marguerite DUFAY, M. Emmanuel DUMONT, M. Vincent FUSTER, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Jocelyne GIROL, M. Michel JOSSE, M. Loïc LABORIE, M. Bernard LAMBERT, Mme Lucile LAMY, M. Sébastien MAIRE, M. Bruno MEDJALDI, Mme Frédérique MOZER, Mme Danièle POISSENOT, Mme Catherine PUGET, M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Mme Martine ROPERS, Mme Nicole WEINMAN Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE Champoux : M. Norbert DUPREY Champvans les Moulins : M. Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : M. Gilbert CANILLO, M. Jean-Marie DELACHAUX Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET, M. Jean-Yves RENOUD Dannemarie sur Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Yves TARDIEU Gennes : M. Gabriel JANNIN Grandfontaine : M. Richard SALA Larnod : Mme Martine BERGIER Le Gratteris : Mme Nicole JANNIN Montfaucon : Jean-Marie VERNET Montferrand le Château : M. Pascal DUCHEZEAU Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN Pouilley les Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET, M. Albert DEPIERRE Routelle : M. Claude SIMONIN Saône : Mme Christelle PETITJEAN Vaire le Petit : M. Jean-François THIEBAUD Vorges les Pins : M. Charles BATISTE

Secrétaire de séance : Mme Sylvie JEANNIN

Procurations de vote :

Mandants : M. BITTARD, C. BALLOT, T. BENETEAU de LAPRAIRIE, R. CHAVIN-SIMONOT, V. FUSTER, D. GENDRAUD, A. GHEZALI, M. JOSSE, M. LOYAT (à partir du rapport 9.2), S. MAIRE, Y. TARDIEU, J-M VERNET, P. DUCHEZEAU, J-P MARTIN,
Mandataires : S. RUTKOWSKI, E. ALAUZET, P. BONTEMPS, B. FALCINELLA, S. JEANNIN, C. TISSIER, J-J DEMONET, J. ROSSELOT, C. LIME (à partir du rapport 9.2), F. PRESSE, J. SCHIRRER, P. CONTOZ, M. COTTINY, J-H BAUER,

Objet : Reprise des résultats 2005 en matière de collecte de déchets dans le budget 2006 de la CAGB

Reprise des résultats 2005 en matière de collecte de déchets dans le budget 2006 de la CAGB

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Inscription budgétaire	
DM n°2 2006 Imputation : 77, 10, 002, 001.812	Montant après DM n°2 : 3 726 952,75 € Montant de l'opération : 3 726 952,75 € Solde après cette opération : 0,00 €

Résumé :

Suite au vote des Comptes Administratifs 2005 des collectivités dessaisies de la compétence collecte des déchets au 1^{er} janvier 2006, la CAGB réintègre les résultats de clôture 2005 dans son budget annexe déchets 2005 pour un montant net de 3 726 952,75 €

Le Conseil de Communauté de la CAGB du 8 juillet 2005 a décidé d'étendre les compétences de la CAGB à la collecte des déchets à compter du 1^{er} janvier 2006.

Conformément à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les 59 communes formant la CAGB se sont majoritairement prononcées favorablement sur cette extension de compétence.

En application des dispositions prévues par le CGCT, la présente délibération a pour objet d'autoriser le Conseil Communautaire à reprendre le résultat des comptes administratifs, excédents ou déficits, des différents EPCI ou communes en charge de la compétence collecte des déchets jusqu'au 31 décembre 2005, dans son budget annexe Déchets 2006.

Les assemblées délibérantes des différents EPCI et collectivités concernées doivent parallèlement se prononcer favorablement sur le transfert de ces résultats à la CAGB.

I. Constatation des résultats 2005

Suite au vote des comptes administratifs 2005 des EPCI et communes concernées, les soldes de clôture budgétaire, en matière de collecte de déchets, apparaissent comme suit :

	Secteur Besançon	Secteur Roche	Secteur Audeux	Secteur Boussières	Secteur Saône			TOTAL CAGB
					SIPSCO	BA Commune de Mamirolle	Total secteur Saône	
Résultat investissement	239 565,92	47 944,75	-38 631,88	539,00	25 747,07		25 747,07	275 164,86
Résultat de fonctionnement	2 904 971,50	11 097,05	87 701,60	148 529,97	270 986,77	28 501,00	299 487,77	3 451 787,89
Totaux	3 144 537,42	59 041,80	49 069,72	149 068,97	296 733,84	28 501,00	325 234,84	3 726 952,75

II. Financement des restes à réaliser 2005 sur le budget annexe déchets 2006 de la CAGB :

Dans le cadre des dernières opérations comptables de l'année 2005 de ces collectivités dessaisies de la compétence collecte au 1^{er} janvier 2006, et afin de permettre la continuité du service public, les dépenses engagées sur l'année 2005, mais non réglées en fin d'exercice 2005, ont été payées, pour les EPCI et communes, par le budget annexe déchets 2006 de la CAGB.

Ainsi, les restes à réaliser 2005 réglés sur le budget annexe déchets 2006 de la CAGB se sont élevés à **2 505 000 €** (195 000 € de dépenses d'investissement et 2 310 000 € de dépenses de fonctionnement).

Dépenses d'investissement 2005 des collectivités dessaisies de la compétence collecte des déchets réglées sur le budget annexe déchets de la CAGB en 2006

Imputation	Libellé	Besançon	Période	ARRONDI A
021 812 2182 32007	Mat. de transport	155 014 €	décembre	155 000 €
021 812 2183 32007	Mat. Informatique	5 093 €	décembre	5 000 €
021 812 2183 32008	Aménag. Points de dépôts	34 513 €	2ème semestre	35 000 €
TOTAL		194 620 €		195 000 €

Délibération du vendredi 13 octobre 2006

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Dépenses de fonctionnement 2005 des collectivités dessaisies de la compétence collecte des déchets réglées le budget annexe déchets de la CAGB en 2006

Imputation	Libellé	Besançon	Période	Roche	Période	Audeux	Période	Boussières	Période	Mamirolle	Période	TOTAL	ARRONDI A
011 812 604 32011	Incinération	799 389 €	Sept. Octo. Nov. Déc.					36 747 €	3ème et 4ème trim.	11 800 €	3ème et 4ème trim.	847 936 €	850 000 €
011 812 604 32010	Tri	409 424 €	Sept. Octo. Nov. Déc.					18 699 €	3ème et 4ème trim.	10 927 €	3ème et 4ème trim.	439 050 €	440 000 €
011 812 604 32015	Déchet. Sybert, compost.	875 248 €	3ème et 4ème trim.					30 064 €	3ème et 4ème trim.	10 156 €	3ème et 4ème trim.	915 468 €	915 000 €
011 812 604 32001	Collecte OMI			19 142 €	décembre	6 119 €	décembre	4 733 €	décembre			29 994 €	30 000 €
011 812 604 32002	Collecte OMR			12 761 €	décembre	3 591 €	décembre	3 623 €	décembre			19 975 €	20 000 €
011 812 604 32014	Collecte verre	13 500 €	décembre	1 535 €	décembre	855 €	décembre	723 €	décembre			16 613 €	17 000 €
011 812 604	Régalaige Andiers	4 730 €	décembre									4 730 €	5 000 €
011 812 60223	Pièces mécaniques	32 782 €	2ème semestre 2005									32 782 €	33 000 €
TOTAL PAR SECTEUR		2 135 073 €		33 438 €		10 565 €		94 589 €		32 883 €		2 306 548 €	
Arrondi à		2 137 500 €		33 500 €		10 700 €		95 300 €		33 000 €			2 310 000 €

III. Reprise nette des résultats 2005 dans le budget annexe Déchets 2006 de la CAGB :

La reprise partielle des résultats 2005 des différentes collectivités, d'un montant global de 3 726 952,75 €, permet d'équilibrer et financer ces restes à réaliser 2005 d'un montant global de 2 505 000 €. L'excédent disponible après couverture de ces dépenses s'élève à 1 221 952,75 €.

Récapitulation des affectations d'excédent 2005 pour couvrir les dépenses 2005 réglées en 2006

	Secteur Besançon	Secteur Roche	Secteur Audeux	Secteur Boussières	Secteur Saône			TOTAL CAGB
					SIPSCO	BA Commune de Mamirolle	Total secteur Saône	
Section d'investissement	195 000,00						0,00	195 000,00
Section de fonctionnement	2 137 500,00	33 500,00	10 700,00	95 300,00		33 000,00	33 000,00	2 310 000,00
Totaux	2 332 500,00	33 500,00	10 700,00	95 300,00	0,00	33 000,00	33 000,00	2 505 000,00

Excédent disponible

	Secteur Besançon	Secteur Roche	Secteur Audeux	Secteur Boussières	Secteur Saône			TOTAL CAGB
					SIPSCO	BA Commune de Mamirolle	Total secteur Saône	
Section d'investissement	44 565,92	47 944,75	-38 631,88	539,00	25 747,07	0,00	25 747,07	80 164,86
Section de fonctionnement	767 471,50	-22 402,95	77 001,60	53 229,97	270 986,77	-4 499,00	266 487,77	1 141 787,89
Totaux	812 037,42	25 541,80	38 369,72	53 768,97	296 733,84	-4 499,00	292 234,84	1 221 952,75

La reprise de ces résultats sera inscrite, secteur par secteur, par Décision Modificative n°2 de 2006 sur les lignes budgétaires suivantes du budget annexe déchets de la CAGB :

En recette d'investissement :

- ligne 1068.812 pour : 239 565,92 €
- ligne 001. 812 pour : 74 230,82 €

En dépense d'investissement :

- ligne 001.812 pour : 38 631,88 €

En recette de fonctionnement :

- ligne 778. 812 pour : 2 933 472,50 €
- ligne 002.812 pour : 518 315,39 €

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ



Reçu le 26 OCT. 2006

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la reprise, dans le budget annexe déchets de la CAGB, des résultats des comptes administratifs, excédents ou déficits, des différents EPCI ou collectivités en charge de la compétence collecte des déchets jusqu'au 31 décembre 2005.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 87

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération du vendredi 13 octobre 2006

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon